Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org





N° 19







- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2024,
- Tense-bête,
- Information licences,
- Sanction en retard,
- Litiges,
- Commission d'appel,
- Communication très importante à destination des arbitres et des clubs,
- Infos Coupe Delaune,
- Information terrains,
- Calendrier semaines 2 à 5.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 8 janvier 2024.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

BONNE ANNEE 2024

La commission remercie pour leurs vœux les équipes de : ASCA, FC CANTOU'LOUSAIN, BLS 31, FREESCALE, IO TEAM, PASPORT, SB FC LAUNAGUET et SOPRA STERIA FOOT.

PENSE-BETE

O FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site: fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ MEMENTO

☑ LA PRATIQUE

©CLASSEMENTS

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ CALENDRIERS

⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

O DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre **"INFORMATION LICENCES"** la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

6 DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

2 onglet: « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

4 TARIFS

Tarifs des licences:

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00** € Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50** €

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : 10 €

Défraiement de déplacement : 38 €

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

O LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

O REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match. Pour éviter tout litige :

- La feuille de match doit être envoyée par l'équipe victorieuse. En cas d'égalité, c'est l'équipe recevante qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.
- 2 Envoyer sous 48 heures cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.
- Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le gardien de but (quelque soit son numéro de maillot), doit être inscrit sur la première ligne.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

O CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

- Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **corresponden**t bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.
- ② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

O CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le <u>lundiqui suit la rencontre</u>, <u>avant midi.</u>

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

00 PRECISIONS REGLEMENT

RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des deux couleurs déclarées sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront pour consigne d'appliquer le règlement :

<u>ART 14 - § D</u>: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, se trouve automatiquement suspendu pour le match suivant. En outre, il est tenu OBLIGATOIREMENT d'adresser dans les 48 heures à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être <u>envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et</u> OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la "boîte mail du joueur sanctionné ".

O O PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

0 © QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit OBLIGATOIREMENT <u>se munir d'une pièce d'identité</u>, ou être en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la pièce d'identité seule l'original ou la photocopie sera accepté (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

0 4 A REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard <u>avant le lundi</u> midi suivant la 1**ère **programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

06 FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site https://extranet.fsgt.org/auth/login avec vos identifiants et dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

4) Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document ").

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES) pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les LICENCES NON RETIREES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club).

Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manguante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants incomplets (date de disqualifications donnée cidessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



🔽 POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, DESANGLES Etienne (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric (AZF F7)
	Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs à compter du 08/01/2024



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs ESPINEL Daniel, VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) & TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	03/01 (1)	-	08/01 (1)	29/01
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
FC CANTOU'LOUSAIN	08/01 (1)	-	09/01 (1)	05/02
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	-		08/01
USEMA COLOMIERS	03/01 (1)	-	06/01 (1)	29/01
AS DRT	11/12 (2)	-		15/01
FREESCALE	04/12 (2) - F7	-		08/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
NIMBA OT	11/12 (3)	-		15/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
FC POTO	04/12 (2)	-	12/01 (2)	08/01
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-		29/01
TOULOUSE SA	18/12 (1)	-	08/01 (1)	22/01
TOULOUSE SA	15/01 (1)	-		12/02

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission
	et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission (06 37 29 61 49).

SANCTION EN RETARD

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / CHU TOULOUSE FC du 20/12/2023 - Promotion - Journée 8 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement, décide :

Pour "COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE " - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/10/2023 (ART 32 - §B - f), ce qui entraîne :

- UN (1) match de suspension ferme,

Puis,

Pour " *MENACES DU INTIMIDATION A ADVERSAIRE* " (ART 32 - §F - a), ce qui entraîne :

- EXCLUSION -

IZARD Axel, licence n° 0434483, (CHU TOULOUSE FC)

- QUATRE (4) matchs de suspension ferme y compris l'automatique, => Soit au total, CINQ (5) matchs de suspension ferme à compter du 08/01/2024

LITIGES

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / LES SHADOCKS DE SEILH du 20/12/23 - Coupe de la Ligue - Poule 1 - Journée 1 :

Suite à la réception des rapports de l'arbitre ainsi que celui du club ATHLETICO TOLOSA B, la sous-commission, en application du règlement décide :

L'équipe de ATHLETICO TOLOSA B, ayant quitté le terrain à la 44^{ème} min et n'ayant pas voulu reprendre la rencontre, (Art 23 - §A - 1 - c et 23 - §B - 2):

- Match perdu par forfait à ATHLETICO TOLOSA B, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

Pour participation du joueur LACAVE Fabrice (LES SHADOCKS DE SEILH), en tant qu'arbitre assistant, reconnu par l'arbitre et **non licencié**, **donc non qualifié** à la date de la rencontre (**Art 31 - §E - 2**) et (**Art 24 - §B**) :

- Match perdu par pénalité à LES SHADOCKS DE SEILH, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

D'autre part, l'arbitre n'ayant pas respecté le règlement de participation à la rencontre, ceci ayant entraîné ce litige sera sanctionné en conséquence.

Rencontre MECAP FC / AGATE FC du 18/12/2023 - Coupe de la Ligue - Poule 3 - Journée 1:

Suite au rapport de l'arbitre et au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - §E - 3), décide :

Pour participation du joueur NGADY-NGADY Ulrich (capitaine), licence n°0088183 (AGATE FC), suspendu à la date de la rencontre (voir bulletin n°16):

- NGADY NGADY Ulrich (capitaine), licence n°0088183 (AGATE FC)
 Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.
- **Un (1) mois de suspension ferme** au dirigeant, MAGOSSOU Yvon, licence n°0088180 (AGATE FC), à compter du 08/01/2024.
- Match perdu par pénalité à AGATE FC, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. MECAP FC marque 3 (trois) points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

COMMISSION D'APPEL

Rencontre USEMA COLOMIERS / PASPORT du 13/12/2023 - Excellence - Journée 7 aller :

Suite à l'appel formulé par USEMA COLOMIERS, lecture des différents rapports, après entretien des différents protagonistes, la sous commission d'appel en application du règlement (Art 43 - §A - 3), (Art 43 - §B - 2) et la REGLE 1- §D - 2 du Carnet de bord de l'arbitrage FSGT, décide :

- Match à rejouer à une date ultérieure.

COMMUNICATION TRES IMPORTANTE A DESTINATION DES ARBITRES ET DES CLUBS

Suite aux litiges des rencontres de fin d'année, il est bon de rappeler à tout le monde :

Ce ne sont pas les joueurs qui décident de quitter le terrain ou de partir du stade. Tant que l'arbitre ne l'a pas décidé, vous devez rester présents quelles que soient les circonstances de match. Donc, messieurs les arbitres, faites votre travail correctement.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour la phase nationale, tour de cadrage et suivants, que leurs joueurs <u>doivent être qualifiés au plus tard le 31/12/2023 (attention date modifiée par rapport aux années précédentes)</u> et qu'ils doivent présenter en plus de leur licence validée, UNE PIECE D'IDENTITE ORIGINALE ou PHOTOCOPIE BIEN LISIBLE, avant le match. (VERSION NUMERIQUE SUR TELEPHONE PORTABLE OU TABLETTE REFUSEE).

Les joueurs qui n'auront pas leur pièce d'identité ne pourront participer à la rencontre.

INFORMATION TERRAINS

L'accès habituel au stade de La Ramée est de nouveau ouvert.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES: Ramonville(Hb): allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne.

<u>CHIPIRONS O.: Fenouillet Collège(Synthé)</u>: Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

<u>USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :</u> Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC: Deyme (Hb): route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS: St Alban Coudon(Hb): Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC: Muret Auriol (Synthé): Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

<u>SAINT ALBAN: St Alban Coudon(Hb):</u> Stade Marius Coudon - 40 avenue de

Fronton.

<u>ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :</u> 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

<u>ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :</u> 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

<u>TERRAINS TOULOUSAINS</u>: Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 2 DU 13/01/2024 AU 14/01/2024

COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE

Coupe Occitane : Quarts de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	FC FIZIOS (13)	Tournefeuille Synthé	Sa 13/01	18h00
FORZA VIOLA FC	CACP (13)	Struxiano Synthé	Di 14/01	15h00
SAINT-ALBAN	FC GARLABAN (13)	St Alban Coudon Hb	Sa 13/01	15h00
DDFC (34)	PASPORT	Forfait de DDFC		

SEMAINE 3 DU 15/01/2024 AU 19/01/2024

USEMA COLOMIERS MECAP FC ALTRAN FOOT INTERNAT FC	AS MATRA ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA CHIPIRONS OL	Capitany Synthé Muret Auriol Synthé Blagnac Baradels Syn Fenouillet Collège Syn		20h15 20h00 21h00 20h00
	RATTRAPA	<u>GE</u>		
Division : Promotion Ex AGATE FC	cellence - Journée 1 aller LABEGE INTER FC	r (remis du 29/09) Deyme Hb	Ve 19/01	20h00
Division: Promotion - J AS ST-LOUP CAMMAS	ournée 4 aller (remis du 1 SOPRA STERIA FOOT	,	Je 18/01	20h30
Division : Honneur - Jo IO TEAM	urnée 5 aller (remis du 29 ATHLETICO TOLOSA A	*	Me 17/01	19h45
Division : Promotion - J VIEILLES CANAILLES	ournée 5 aller (remis du 2 ASCA	29/11) Beaupuy Hb	Me 17/01	20h15
Division : Honneur - Jo NIMBA OT	urnée 6 aller (remis du 07 AS DRT	7/12) Sordelo Hb	Je 18/01	19h45
Division : Promotion - J AS EVOTEC	ournée 6 aller (remis du 0 CONFLUENT LP	04/12) Lardenne Synthé	Me 17/01	19h45
Division: Honneur - Jos ASFP LUSITANOS	urnée 7 aller (remis du 13 SB FC LAUNAGUET	2/12) St Alban Coudon Hb	Me 17/01	20h30

FORZA VIOLA FC SELECTION FSGT31 Stadium Taton Syn Je 18/01 20h15

SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024

Division: Honneur - Jos AS DRT SB FC LAUNAGUET FC BALEC NIMBA OT Exempt: INTERNAT FC	urnée 9 aller ATHLETICO TOLOSA A IO TEAM ASFP LUSITANOS FREESCALE	Sordelo St Launaguet Hb St Alban Coudon Hb Lardenne Synthé	Je 25/01 Lu 22/01 Me 24/01 Me 24/01	19h45 20h00 20h30 19h45
Division: Promotion - Joseph Steria Foot Chu Toulouse FC AS ST Loup Cammas AS MATRA 2 Exempt: ASCA	ournée 9 aller CHIPIRONS OL CONFLUENT L.P. VIEILLES CANAILLES AS EVOTEC	Fenouillet Collège Syn Pinsaguel Hb St Loup Cammas Hb La Ramée St	Me 24/01 Lu 22/01 Je 25/01 Lu 22/01	20h00 20h30 20h15 19h45
Coupe de la Ligue : Pou SHADOCKS DE SEILH ATHLETICO TOLOSA B	<i>le 1 - Journée 2</i> PASPORT SAINT ALBAN	Seilh Synthé Sordelo Hb	Ve 26/01 Je 25/01	20h45 19h45
Coupe de la Ligue : Pou FC CANTOU'LOUSAIN AJ SAINT EXUPERY	le 2 - Journée 2 FORZA VIOLA FC ALTRAN FOOT	Stadium n°4 Synthé Blagnac Baradels Syn	Je 25/01 Je 25/01	20h15 21h00
Coupe de la Ligue : Pou TOULOUSE SA ASC CNES	<i>le 3 - Journée 2</i> AGATE FC MECAP FC	Sordelo Hb Ramonville Hb	Me 24/01 Ma 23/01	19h45 19h45
Coupe de la Ligue : Pou FC POTO USEMA COLOMIERS	<i>le 4 - Journée 2 AS MATRA LABEGE INTER FC</i>	Lardenne Synthé Capitany Synthé	Ve 26/01 Me 24/01	20h00 20h15

SEMAINE 5 DU 29/01/2024 AU 02/02/2024

SEM	AINE 5 DU 29/01/202	<u> 24 AU 02/02/2024</u>		
Division : Honneur - Joi	ırnée 10 retour			
FC BALEC	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 31/01	19h45
ASFP LUSITANOS	AS DRT	St Alban Coudon Hb	Me 31/01	20h30
SB FC LAUNAGUET	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 29/01	20h00
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA A	Fenouillet Plage Hb	Lu 29/01	20h00
Exempt : IO TEAM				
Division : Promotion - Jo	ournée 10 retour			
CHU TOULOUSE FC	SOPRA STERIA FOOT	A définir		
ASCA	CHIPIRONS OL	Beaupuy Hb	Me 31/01	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	AS EVOTEC	St Loup Cammas Hb	Je 01/02	20h15
VIEILLES CANAILLES	CONFLUENT L.P.	Lardenne Synthé	Me 31/01	19h45
Exempt: AS MATRA 2				

Coupe de la Ligue : Pou	le 1 - Journée 3			
SHADOCKS DE SEILH	SAINT-ALBAN	Seilh Synthé	Ve 02/02	20h45
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Je 01/02	19h45
Coupe de la Ligue : Pou	le 2 - Journée 3			
FORZA VIOLA FC	AJ SAINT EXUPERY	Stadium n°4 Synthé	Je 01/02	20h30
ALTRAN FOOT	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Syn	Je 01/02	21h00
Coupe de la Ligue : Pou	le 3 - Journée 3			
Coupe de la Ligue : Pou MECAP FC	<i>le 3 - Journée 3</i> TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 29/01	20h00
1	_	Muret Auriol Synthé Ramonville Hb	Lu 29/01 Ma 30/01	20h00 19h45
MECAP FC	TOULOUSE SA ASC CNES			
MECAP FC AGATE FC	TOULOUSE SA ASC CNES			